



St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 17 juin au 17 juillet 2025

Adresse : Rue du Centre 22

N° parcelle : 1229

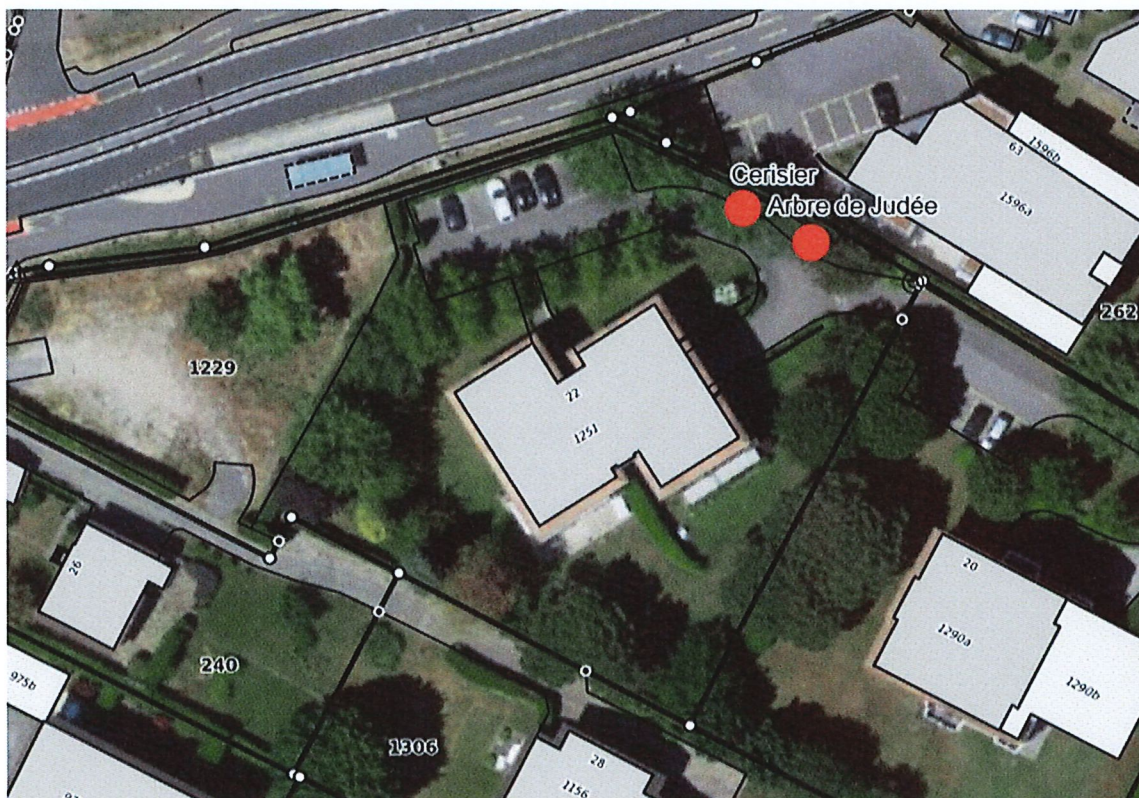
Propriétaire : PPE Pré-Guichard

Genre d'arbre : **1 Cerisier : abattage**
1 Arbre de Judée : coupe d'une branche

Motif de la requête : Sec et mort

Compensation demandée : Oui

Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 17 juillet 2025.



Demande d'autorisation d'abattage / x de taille

Afin que la demande soit prise en compte, ce formulaire doit être entièrement rempli de manière lisible et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. La demande effectuée par un mandataire qualifié doit être accompagnée d'une procuration et d'une copie de votre pièce d'identité. Dans certains cas, la Municipalité se réserve le droit de demander des compléments d'information.

Propriétaire(s) nom/prénom : HE Pre-guillard

Adresse : Rue du Centre 22 St Sulpice Parcelle n° : 1229

Tél : Mail :

Nom de l'entreprise en charge des travaux : Arboraisme Lusa SA

Tél : 021.697.01.02 Mail : info@arboraisme-lusa.ch

A la demande il faut joindre, un plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) ainsi que des photos du/des arbres en question.

Désignation exacte du/de(s) arbre(s) faisant l'objet de la demande :						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence cm	Hauteur en mètres	Âge (ans)	Etat de santé
1	1	cerisier	78	8		SEC, mort.
2	1	Arbre de Judée	n'est pas	a' abattre		Bon, juste une branche a couper Ø 15cm.
3						
4						

Pour rappel, l'article 14.6 RGATC (zone faible densité) mentionne "... un arbre majeur au moins doit être planté pour chaque tranche de 500 m2 d'un bien-fonds bâti".

Motifs de la demande : arbre n°1 sec

arbre n°2 taille importante suite au développement d'une branche

Plantation compensatoire : ☐ OUI Essence(s) proposée(s) : C. Schmid Admin PPE

☐ NON (Taxe compensatoire)

Lieu et date : Gollwile 5.5.25 f. a Signature du propriétaire : [Signature]

Nom, prénom du signataire : Arboraisme Lusa SA

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, de la sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

RESERVE AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

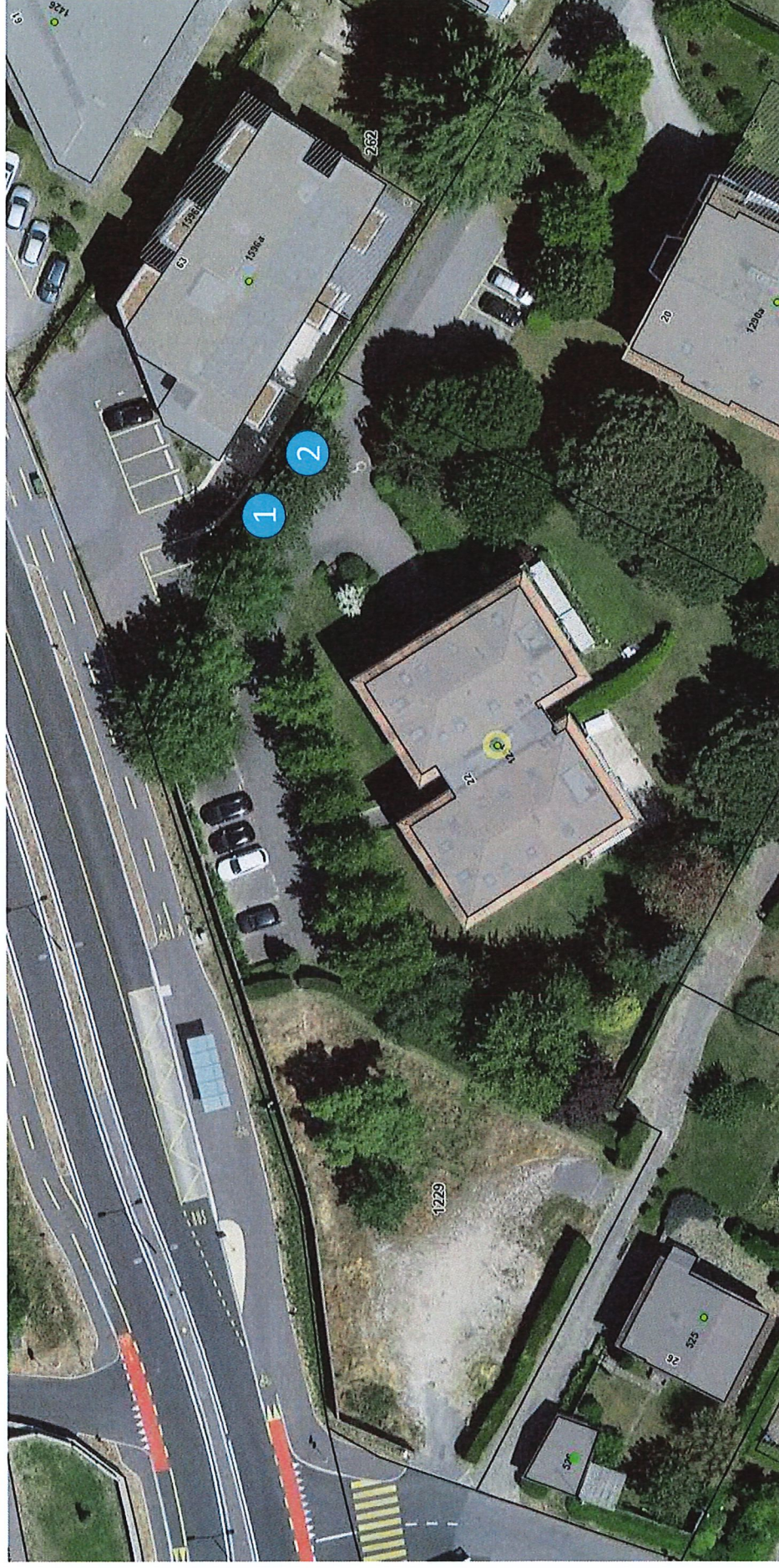
Préavis du spécialiste en soin des arbres : ☒ positif ☐ négatif Expertise du : 12 Juin 2025

Mis à l'enquête : du 17.06.25 au 17.07.25

Contrôle de la plantation le :

1 : Cerisier à abattre

2 : Arbre de Judée: coupe d'une branche diamètre 15 cm suite à un dédoublement de la branche







Morges, le 12/06/2025

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de Mme Ascension
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 1229
Cerisier, rue du Centre 22

Madame

Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions
- ° Valeur compensatoire

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils





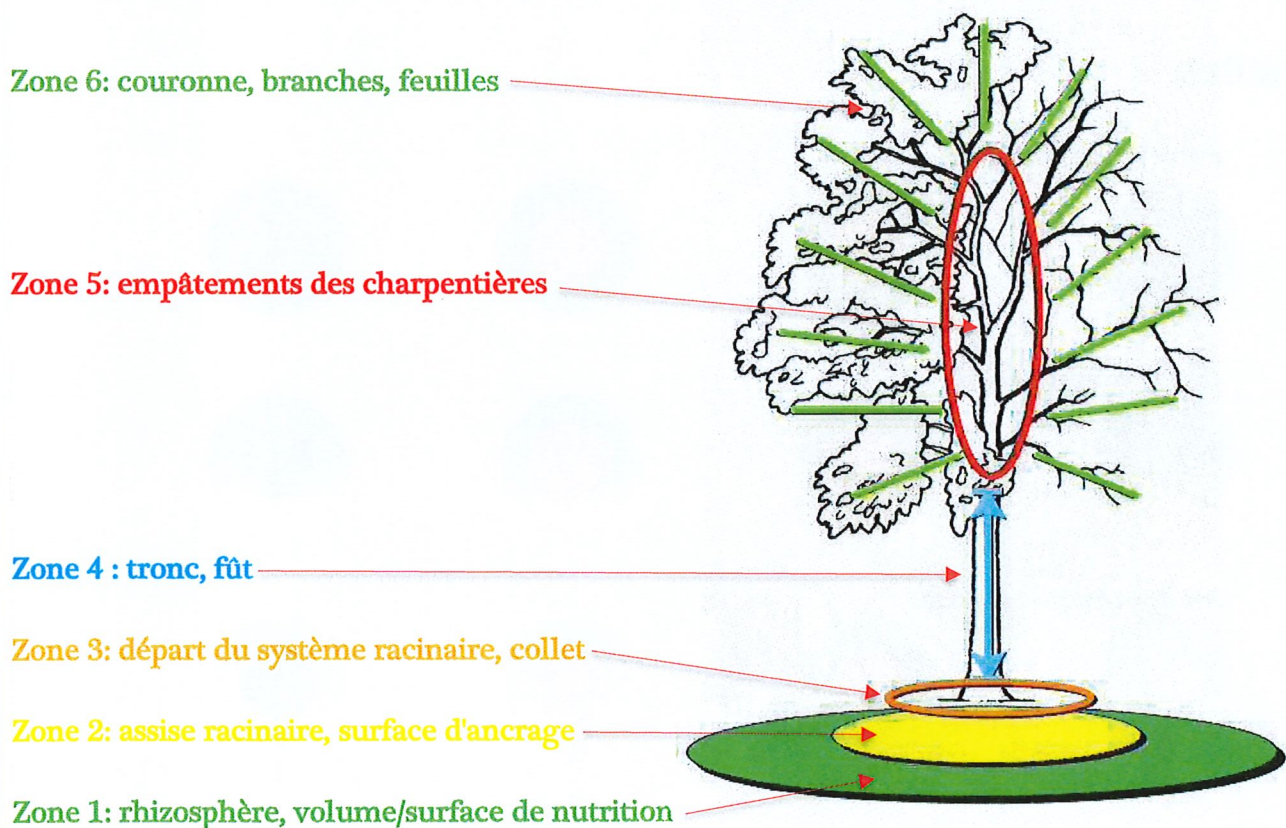
Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :



Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	09/06/25
Essence:	Prunus cerasus cerisier
Lieu:	Rue du Centre 22/ parcelle 1229



Analyse physiologique et mécanique



Cerisier : mort sur pied



Arbre de Judée : fort déport d'un axe en travers du chemin



Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions : cerisier mort

Préconisations : abattage

Conclusions : arbre de Judée déporté

Préconisations : coupe de l'axe déporté uniquement autorisée

Remplacement suggéré : pas de place disponible (forte densité)

Valeur compensatoire selon la LPrPNP

N° d'arbre	Type	Genre	Espèce précise	Situation	Classe	Etat sanitaire	Ø Tronc en cm	Ø Couronne en m	Hauteur en m	Circonférence	Situation	Indice	Etat sanitaire/ressenti sur place	Francs
1	Feuillus	Prunus	avium et cerasus (Cerisier à fruits)	Zone centrale	4	1	26	2		78	9	20	Mort	720,00 CHF